

ASSEMBLÉE NATIONALE19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1409

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 21 à 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression.